



Conditions générales de mise à disposition à titre onéreux de l'auditorium Charles Brabant

Article 1 - Objet

La Scam est située au 5 avenue Velasquez, 75008 Paris. Elle est propriétaire du bâtiment au sein duquel elle met à disposition certains de ses espaces pour l'organisation d'événements, ci-après dénommés Les Espaces :

- l' « *auditorium Charles Brabant* » proprement dit. D'une capacité de 89 places, cet auditorium permet la tenue de projections, de séances d'écoute radiophonique, la présentation d'ouvrages écrits et d'œuvres multimédia et l'organisation de rencontres professionnelles (colloques, débats, conférences, etc.).
- le « *Bar* ». Situé au rez-de-chaussée de la Scam, cet espace de réception est destiné à l'organisation de cocktails et peut accueillir jusqu'à 100 personnes debout.

La Scam met à disposition les Espaces dans les conditions exposées par les présentes conditions générales.

Article 2 - Acceptation de la mise à disposition

La personne désignée par le terme « Utilisateur » est la personne bénéficiaire de la mise à disposition des Espaces.

Un mail lui est adressé par le personnel en charge de la mise à disposition des Espaces lui proposant des disponibilités ou autres conditions particulières de la mise à disposition qui pourraient être le cas échéant individuellement émises. Le même mail contient une référence aux présentes conditions générales disponibles sur le site Internet de la Scam. L'ensemble des conditions générales et particulières sont indissociables. Dès l'instant où l'Utilisateur répond favorablement, il valide l'ensemble des conditions générales et particulières de la mise à disposition.

Dans le cas où la personne qui valide les conditions générales et particulières de la mise à disposition agit pour le compte d'une ou plusieurs autres personnes physiques voire d'une ou plusieurs personnes morales, la personne physique qui valide par mail les conditions de mise à disposition est réputée avoir les délégations ou mandats nécessaires à cet effet. La responsabilité de la Scam ne saurait en aucun cas être recherchée à cet égard. Le mandataire est tenu d'indiquer à la Scam comment se répartissent les obligations et charges des présentes conditions entre elle et son mandant. A défaut, il en supporte l'intégralité à titre individuel.

Article 3 - Conditions de la mise à disposition

3.1 Espaces mis à disposition

Sauf conditions particulières, la Scam s'engage à mettre à disposition de l'Utilisateur « l'auditorium Charles Brabant » et le « Bar » dans les conditions suivantes :

*** La mise à disposition de « l' auditorium Charles Brabant » comprend :**

- L'accès à « l' auditorium Charles Brabant » (89 personnes) de 19h à 21h. 11 personnes supplémentaires peuvent suivre le déroulement de la manifestation sur un écran vidéo grand format dans la salle attenante, dite « Club des auteurs » ;
- La présence d'un régisseur de la Scam, seul habilité à assurer les prestations techniques de la manifestation (essais techniques, projections, séances d'écoute, installations multimédia) ;
- Une régie vidéo équipée de matériel numérique. Les supports de projection sont les suivants : *Fichiers multimédias sur disque dur formaté PC (NTFS) ou Mac (HFS+, APFS) PRORES, MOV, AVI, H264, MP4. Pour ce type de fichier les sous-titres doivent être incrustés dans l'image.*
- *Fichiers DCP sur disque dur formaté NTFS (sans clé KDM). Si une clé KDM est imposée, les certificats du projecteur seront fournis.*

Formats d'image : formats cinéma, 16/9, 4/3 - Dolby Stéréo jusqu'à 7.1

L'Utilisateur s'engage à fournir à la personne en charge de l'auditorium Charles Brabant, les supports de projection et/ou de diffusion au format requis au minimum 7 jours ouvrés avant l'événement. En cas de non-respect de ce délai, la Scam ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement du support. L'Utilisateur s'engage à récupérer les supports de projection et/ou de diffusion auprès du régisseur présent à l'issue de la manifestation. A défaut, la responsabilité de la Scam, en cas de perte ou de vol, ne pourrait être engagée ;

- La possibilité de diffuser la manifestation en « live » (diffusion intégrale, simultanée et sans faculté de téléchargement) sur le site de la Scam, à la demande expresse de l'Utilisateur. Etant entendu que ce dernier fera son affaire personnelle d'obtenir au préalable les autorisations nécessaires de la part des différents ayants droit (co-auteur(s), producteur(s), diffuseur(s) éventuel(s)...), la Scam ne pourra voir sa responsabilité engagée, à quelque titre que ce soit, pour ce type de diffusion.

*** La mise à disposition du « Bar », en soirée uniquement, comprend :**

- L'accès à l'espace réception, de 18h à 22h30 pour y organiser éventuellement un cocktail ;
- La possibilité d'utiliser les tables, les verres, les panières, plateaux et plats disponibles sur place, ainsi qu'un chauffe-plat et un réfrigérateur en cuisine. L'utilisation de tout autre matériel appartenant à la Scam est formellement interdite, sous peine d'engager la responsabilité de l'Utilisateur, qui prend à sa charge le nappage des tables, les boissons et le buffet ;
- La possibilité pour l'Utilisateur de faire appel à un traiteur, sous réserve que ce dernier soit informé au préalable des conditions d'utilisation de l'espace réception par le ou la représentant(e) de la Scam ;
- L'engagement de l'Utilisateur à ranger les espaces loués à l'issue du cocktail selon les indications fournies par la personne représentant la Scam.

Sauf conditions particulières, l'auditorium Charles Brabant est mis à disposition concomitamment au « Bar ». La mise à disposition du « Bar » dépend au demeurant de la durée de la manifestation dans l'auditorium Charles Brabant. Si celle-ci excède 21h00, la mise à disposition du « Bar » est inconciliable.

Les accès à ces espaces ainsi qu'à leurs dépendances sont libres (entrées, Club des auteurs, toilettes attenantes, cour intérieure ...).

Les autres espaces de la Scam ne sont pas concernés et, au besoin, doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale pour y accéder. Il en est ainsi notamment des bureaux et salles de réunion qui sont, sauf autorisation expresse du représentant de la Scam, formellement interdits d'accès à toute personne étrangère au personnel, durant tout l'événement.

La mise à disposition des Espaces se fait exclusivement pour les besoins de l'événement objet de la mise à disposition. Toute autre utilisation est proscrite. La mise à disposition par l'Utilisateur à une autre partie, à titre gratuit ou onéreux, est interdite.

Seuls les aménagements convenus avec le représentant de la Scam sont autorisés. Tout autre aménagement est exclu, notamment tout percement des murs, sols ou revêtements ou utilisation de produits collants.

L'Utilisateur s'engage à ne rien faire ni laisser faire dans les Espaces qui puisse nuire à leur aspect, leur conservation et leur propreté.

3.2 Tarifs

Le tarif de mise à disposition des Espaces est le suivant :

150 €HT (espace cocktail inclus)

3.3 Paiement

L'Utilisateur s'engage à effectuer le règlement de la facture à compter de sa réception. Celle-ci est envoyée par le service comptable de la Scam dans le mois qui suit la manifestation.

3.4 Usage non commercial

Il ne peut pas être fait un usage commercial des Espaces. Leur usage est exclusivement non commercial. Aucune participation financière ne devra être demandée par l'Utilisateur à ses invités. Les séances et événements sont obligatoirement gratuits pour les invités et participants.

Article 4 - Obligations de l'Utilisateur

4.1 Accessibilité-sécurité

L'Utilisateur s'engage à assurer l'accueil, l'organisation et le bon déroulement de la manifestation. Il est tenu pour responsable vis-à-vis de la Scam des débordements éventuels, dégradations de biens et tout incident qui pourrait survenir pendant l'organisation de l'événement et pendant toute sa durée.

L'Utilisateur s'engage en particulier à ne pas dépasser la capacité maximale des

Espaces.

L'Utilisateur s'engage à se conformer en tous points aux règles de sécurité et aux usages en vigueur dans le cadre de cette mise à disposition, dans le respect des clauses ci-dessous :

- L'Utilisateur transmettra à la personne représentant la Scam la liste des invités ayant confirmé leur participation, au moins 48 heures avant la manifestation ;
- L'Utilisateur vérifiera l'identité des invités par comparaison à la liste des confirmés. Cette vérification s'effectuera concomitamment à celle de l'agent de surveillance, en charge de vérifier les sacs et manteaux, à l'entrée de la Scam.
- Les personnes ne figurant pas sur la liste des invités y seront rajoutées, sous réserve de la présentation d'une pièce d'identité. L'accès aux espaces de la Scam sera refusé aux personnes n'ayant pas réservé, n'ayant pas de carton d'invitation ou refusant de présenter une pièce d'identité.
- La liste pointée des participants sera communiquée par l'Utilisateur à la personne représentant la Scam, qui la conservera pendant 30 jours.
- L'Utilisateur s'interdit de diffuser des contenus contrefaisants, diffamatoires, injurieux, violents, haineux, racistes ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, pornographiques, et d'une façon générale tout contenu contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, portant atteinte aux droits de tiers, de propriété intellectuelle, de vie privée, droit à l'image, portant atteinte à des mineurs, promouvant des activités illicites ou frauduleuses.
- L'accès aux Espaces est strictement interdit aux animaux, hors animaux d'assistance.
- L'Utilisateur s'engage à veiller à ce que la tranquillité des lieux et du voisinage ne soit troublée en aucune manière.
- L'Utilisateur s'engage à respecter et faire respecter l'interdiction de fumer dans les Espaces mis à disposition, hors emplacements réservés à cet effet.
- L'Utilisateur s'engage à respecter et faire respecter les protocoles sanitaires ou mesures de prévention prises par la Scam en cas de crise sanitaire.

4.2 Horaires

L'Utilisateur s'engage à respecter et faire respecter à ses invités les horaires de mise à disposition qui sont les suivants :

de 19h à 22h30 (accès dès 18h au bar pour permettre l'installation du cocktail éventuel)

Dans le cas des soirées, la porte cochère de la Scam sera verrouillée automatiquement à 20h15. Jusqu'à 21h, les retardataires pourront encore entrer dans le bâtiment en sonnant. L'agent de surveillance viendra ouvrir et réaliser la vérification des sacs et manteaux.

La manifestation dans l'auditorium Charles Brabant ne peut dépasser 21h. La Scam fermant à 22h30, l'Utilisateur s'engage à libérer les lieux à cet horaire-là au plus tard.

4.3 Autorisations

L'Utilisateur est tenu d'avoir obtenu au préalable l'ensemble des autorisations

nécessaires pour communiquer la ou les œuvres au public (droit d'auteur, droit des artistes-interprètes, droit à l'image ...). L'Utilisateur fera son affaire personnelle des autorisations d'exploitation et paiements éventuels des œuvres protégées par le droit d'auteur et garantit la Scam contre tout recours ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui seraient susceptibles de faire valoir des droits quelconques sur tout ou partie des œuvres exposées ou diffusées.

4.4 Respect des obligations de l'Utilisateur

Une personne représentant la Scam a la charge de veiller au respect par l'Utilisateur de ses obligations. Elle peut prendre toutes mesures à cette fin, et notamment refuser l'accès à des invités ou participants si les capacités des salles sont atteintes. Elle peut librement annuler l'événement en cas, notamment, de revendication d'un tiers au titre d'un droit quelconque (au titre du droit d'auteur ou de tout autre droit).

Article 5 - Invitations et réservations

Un carton d'invitation est fabriqué par le service de l'action culturelle de la Scam, suivant une charte graphique prédéfinie par elle.

Il est validé par l'Utilisateur qui a la charge des invitations et des réservations pour l'événement dont il est responsable.

Seul le fichier .PDF de ce carton pourra être utilisé par l'Utilisateur pour l'envoi de ses invitations par voie électronique.

La projection est par ailleurs annoncée sur le site Internet de la Scam, et le cas échéant sur les comptes que la Scam possède sur les réseaux sociaux (Facebook, X ...).

L'Utilisateur est informé que les membres du conseil d'administration de la Scam ainsi que les membres de son personnel sont systématiquement destinataires des invitations.

Article 6 - Assurances

6.1 La Scam déclare que l'immeuble dont dépendent les Espaces mis à disposition est assuré notamment contre l'incendie, les dégâts des eaux, les explosions et que sa responsabilité civile de propriétaire d'immeuble est également couverte. La responsabilité de l'Utilisateur ne sera pas recherchée à cet égard, sauf cas de malveillance.

6.2 L'Utilisateur sera tenu pour responsable de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non, autres que ceux visés au paragraphe 6.1., causés au cours de cette mise à disposition par lui-même, ses invités ou participants, ou toute autre personne recrutée, à titre onéreux ou gratuit, pour l'organisation et le déroulement de la manifestation.

L'Utilisateur sera également tenu pour responsable de tous les dégâts ainsi que de toutes les disparitions constatées dans les installations et les biens (mobilier, matériels, ...) de la Scam.

L'Utilisateur fera son affaire personnelle de l'assurance de ses biens (mobilier,

matériels, installations...) qu'il aura été autorisé à introduire dans les lieux et pour lesquels la Scam ne saurait en aucun cas être tenue pour gardienne. Le vestiaire mis à disposition est sous la seule surveillance et responsabilité de l'Utilisateur, la Scam ne pouvant être tenue pour responsable en aucune manière.

S'il était constaté des dégradations des lieux et/ou des meubles mis à disposition par la Scam, occasionnés par l'occupation des lieux par l'Utilisateur, les travaux de remise en état (par les entreprises du choix de la Scam) ou le rachat de meubles rendus nécessaires seront effectués aux frais de l'Utilisateur. Ce dernier assure la charge financière des dégradations qui mettraient en cause sa responsabilité, y compris celles n'entrant pas dans le champ d'application des risques couverts par les assurances.

Article 7 - Résolution/résiliation

En cas de non-respect des conditions générales et particulières de la mise à disposition de même qu'en cas d'événements ne permettant pas la tenue de l'événement dans les conditions de sécurité requises, ou de force majeure, la Scam se réserve le droit de résilier sans préavis la mise à disposition, d'annuler l'événement avant la date prévue voire en cours.

En cas de non-respect par l'Utilisateur des présentes conditions générales, la Scam se réserve le droit de résilier à tout moment la mise à disposition sans contrepartie pour l'Utilisateur d'aucune nature que ce soit, voire de recourir si nécessaire à la force publique.

Si l'Utilisateur résilie la mise à disposition moins de deux semaines avant la date de l'événement, il sera tenu de verser le prix de la mise à disposition à titre de compensation, soit 150 € HT.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.